

**De** : Ghislaine GUILLEMAIN - Secrétaire de séance**A** : Participants**Début de séance** : 20h30**Fin de séance** : 00h00**CC** : CORNIL Christine**Objet** : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2022**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Claude NEREAU et Christophe METREAU

Etaient excusés : Sophie BRODUT, Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Lionel NORMANDIN et Gaëtan BUREAU

Etait absent : Marc LIONARD

Madame Ghislaine GUILLEMAIN a été nommée secrétaire de séance

1^{er} Dossier Approbation du Compte-Rendu de la séance du 16 mars 2022

Concernant le dossier n° 10 (location des salles des écuries), il a été demandé de modifier la phrase qui indiquait le plateau de la tour. En effet, cela pouvait porter à confusion d'une location possible du plateau de la tour alors que ce site n'est plus à louer pour le moment.

L'ensemble des élus ont approuvé cette demande et le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Approuvé**2^{ème} Dossier Présentation du CISPD
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il souhaite qu'une instance de concertation d'information dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance soit mis en place sur l'ensemble du canton des Trois Monts.

Cet outil de proximité au service des élus, serait une opportunité pour proposer, agir et organiser ensemble.

Une composition réglementée pourrait regrouper tous les acteurs et partenaires (élus municipaux et départementaux, Préfet, Procureur, Gendarmerie, associations, ...).

Cette instance au grand complet avec tous les acteurs devrait se réunir au moins une fois par an et en formation restreinte autant que de besoin (commissions de travail).

Les objectifs de ce conseil sont multiples :

- Construire un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires,
- Mettre en place un pilotage opérationnel des actions à mener dans le but de rassurer et d'assurer la tranquillité publique,
- Avoir des informations régulières et documentées de la situation de nos territoires en matière de sécurité et de prévention.
- Donner plus d'importance aux élus locaux et faire entendre leur voix sur des projets communs portés au niveau du canton comme la construction de la gendarmerie à Saint Martin d'Ary, organisation des interventions des brigades de gendarmerie sur le canton, ...

Différents programmes d'actions (tranquillité et santé) peuvent être envisagés :

- Améliorer la tranquillité publique,

- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et d'aides aux victimes,
- Prévenir le premier passage à l'acte délinquant et la récidive chez les jeunes.
- Développer l'exercice mixte entre la médecine de ville et l'hôpital de proximité,
- Maintenir un niveau d'activité médicale de proximité sur le territoire
- Rompre l'isolement et rendre le cadre de travail plus attractif pour les jeunes professionnels de santé,
- Améliorer la prise en charge des patients,
- ...

Monsieur Le Maire indique que cette instance mise en place ne peut être que bénéfique pour la commune qui connaît une croissance de l'insécurité et de la délinquance.

Monsieur Le Maire demande donc aux membres du Conseil municipal présents, de valider l'intégration de la commune de Montguyon à ce futur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER** l'intégration de la commune de Montguyon au sein du futur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3^{ème} Dossier Aménagement de la place de la Mairie Autorisation de signature de l'avenant n° 2 avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime (SDV17)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune et le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime ont conclu une convention en date du 15 octobre 2020, puis un avenant n° 1, définissant les modalités techniques et financières de l'opération d'aménagement de la place de la Mairie et de ses rues mitoyennes.

Suite à la réalisation de l'esquisse, la commune souhaite poursuivre les études.

Monsieur Le Maire précise aux membres présents qu'un avenant n° 2 vient définir les modalités techniques et financières des missions de maîtrise d'œuvre et des autres frais nécessaires à la réalisation de l'opération, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée, de valider l'avenant n° 2 à la convention concernant l'opération d'aménagement de la place de la Mairie et des rues mitoyennes, qui définit la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime pour la mission de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser de signer cet avenant n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De valider** l'avenant n° 2 à la convention concernant l'opération d'aménagement de la place de la Mairie et des rues mitoyennes qui définit la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention concernant l'opération d'aménagement de la place de la Mairie et des rues mitoyennes.

4^{ème} Dossier Voirie – Autorisation de signature de la convention avec le Syndicat Départemental De la Voirie de la Charente-Maritime concernant les travaux de création d'aménagement de sécurité au lieudit « Trouillaud »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la création d'aménagements de sécurité routière au lieudit « Trouillaud ». En effet, la vitesse excessive constatée, des travaux de sécurisations s'imposent.

La maîtrise d'œuvre de ces aménagements sera effectuée par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime

Les prestations identifiées dans la convention entrent dans le cadre des relations internes au secteur public dénommées « quasi régie ».

Le prix proposé par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime pour ces prestations, est issu d'une mise en concurrence en respect du Code de la Commande Publique.

Le montant de la prestation de mission d'études s'élève à 903.20 euros HT.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée, de l'autoriser à signer la convention avec le Syndicat Départemental de Voirie de la Charente-Maritime, pour la mission études concernant la création d'aménagements de sécurité au lieu-dit « Trouillaud » d'un montant HT de 903.20 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De valider** la mission études auprès du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime d'un montant de 903.20 euros HT,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la mission études concernant la création d'aménagements de sécurité routière au lieu-dit « Trouillaud ».

5^{ème} Dossier Déclassement d'une portion du chemin rural (CR50) situé à Rippe **Validation de l'ouverture de l'enquête publique**

Le chemin rural de « Rippe » (CR50), section comprise entre les parcelles cadastrées D124, D772, D935, D936, D939, D940 et D946, situé à Montguyon n'est plus affecté à l'usage du public car il dessert des parcelles de terres agricoles.

Il est actuellement emprunté uniquement par le propriétaire des parcelles de terres. Il constitue à ce jour, une charge d'entreprise pour la commune.

L'aliénation de cette portion de chemin rural (CR50), apparait bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du domaine privé de la commune.

En conséquence, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De procéder** à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la portion du chemin rural « Rippe » (CR50), section comprise entre les parcelles cadastrées D124, D772, D935, D936, D939, D940 et D946, en application du décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, précité,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

6^{ème} Dossier Plan Local d'Urbanisme (PLU) **Validation de la suppression de la réserve n° 8**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la suppression de la réserve n° 8 au lieu Couteleau, située sur les parcelles cadastrées Ub207, Ub 208 et Ub 209 afin de désenclaver lesdites parcelles et permettre l'accessibilité d'une future construction d'une maison.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider la suppression de la réserve n° 8 du PLU de la commune sur les parcelles cadastrées Ub 207, Ub 208 et Ub 209.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De valider** la suppression de la réserve n° 8 du PLU de la commune sur les parcelles cadastrées Ub 207, Ub 208 et Ub 209 pour permettre l'accessibilité de la construction d'une future maison,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7^{ème} Dossier Validation d'une demande de subvention auprès de l'Etat concernant l'acquisition de tablettes numériques

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune va procéder à l'achat de 8 tablettes numériques reconditionnées qui seront dédiées essentiellement au groupe scolaire et aux ateliers informatiques.

Le montant de cet investissement pour les 8 tablettes numériques reconditionnées s'élève à 425,00 euros.

Monsieur Le Maire informe également les membres que la collectivité peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat au titre du plan de relance d'un montant de 320,00 euros.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de demander auprès de l'Etat le soutien financier au titre du plan de relance d'un montant de 320,00 euros.

- **De valider** la demande de subvention auprès de l'état au titre du plan de relance d'un montant de 320,00 euros concernant l'achat de 8 tablettes numériques reconditionnées dont le montant net s'élève à 425,00 euros,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

8^{ème} Dossier Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Jingueurs Jhouasses » pour le spectacle produit par le Grupo Folkorico de Mexico

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association « Les Jingueurs Jhouasses » a eu l'opportunité de faire venir le Grupo Folkorico de Mexico ALIANZA pour une présentation de leur spectacle à Montguyon.

Cette présentation a entraîné des frais pour le groupe de transport, d'hébergement et de repas d'un montant de 605.20 euros.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 605.20 euros à l'association « Les Jingueurs Jhouasses ».

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De valider** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 605.20 euros à l'association « Les Jingueurs Jhouasses »,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention exceptionnelle.

9^{ème} Dossier Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget principal de la commune

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des titres des exercices allant de l'année 2012 à 2021 ne pourront être recouvrés. Ces titres concernent des factures de cantine et de garderie que plusieurs familles n'ont pas honorées d'un montant total de 1 077,26 euros.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites, par la Direction Générale des Finances Publiques de Jonzac pour un montant total de 1 077,26 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **L'admission en non-valeur** de produits irrécouvrables des titres des exercices allant de l'année 2012 à 2021 pour un montant de 1 077,26 euros. La dépense sera effectuée sur l'article 6542.

QUESTIONS DIVERSES

Véhicule utilitaire électrique

Monsieur Le Maire informe les membres que la commune a donné l'autorisation à une société de communication de démarcher les entreprises et commerces du territoire pour leur proposer une prestation de communication et de publicité. Cette dernière sera diffusée soit par un véhicule publicitaire ou soit par un agenda publicitaire. La commune pourrait éventuellement, en fonction du nombre d'annonceurs, se doter, d'ici quelques semaines, d'un véhicule utilitaire électrique de type KANGOO.

La commune n'aura pas à supporter les frais de location. Elle aura juste à sa charge les frais d'assurance, du changement des pneumatiques et des essuies glace. Le contrat a une validité de 4 ans avec un changement de véhicule tous les 2 ans.

Il suffit que le véhicule circule pour être visible. De plus, ce contrat inclus également l'édition d'agendas qui seront distribués à la population en fin d'année.

La guinguette

Monsieur Le Maire informe les membres que face à plusieurs plaintes en Mairie de riverains, 3 rendez-vous avec l'exploitant ont été organisés avec l'exploitant de la guinguette « Les Terrasses de la Tour » pour lui faire part de plusieurs dysfonctionnements et de problèmes de tenue de cet établissement.

L'objectif de ce lieu familial est avant tout de permettre aux clients de passer un moment de détente et non que ce lieu devienne une « discothèque » avec des fins de soirées très très mouvementées.

L'objectif n'étant pas atteint, Monsieur Le Maire et les Maires-Adjoints ont donc pris des décisions de restrictions et entre autre d'horaires de fermeture.

Passée cette date, la commune lancera un appel d'offres avec un cahier des charges élaboré par un juriste. Toutes personnes intéressées y compris l'exploitant actuel pourront répondre à cet appel d'offres. Le choix de l'exploitant se fera en Conseil municipal et la convention qui en découlera sera élaborée par le même juriste.

Centenaire du Monument Aux Morts

Monsieur Le Maire informe les membres qu'ils sont tous invités le 28 juillet 2022 à 18h30 place de la Mairie.

Soirée du Personnel Communal

Monsieur Le Maire informe les membres qu'une soirée « plein air » est organisée avec les agents et les élus. Cette soirée permettra un échange en dehors du contexte professionnel.

Cette soirée se déroulera le 02 septembre 2022 à 19 heures à Vassiac.

Vidéo protection

Un membre du Conseil municipal s'interroge sur l'avancée du dossier de la VIDEO PROTECTION. Monsieur Le Maire informe les membres que le dossier est au point d'arrêt. L'étude qui a été effectuée par une société présente en conclusion, des difficultés de connexion. Pour résoudre cette problématique, il faudrait « câbler » toutes les caméras. Cette prestation entrainerait un coût financier supplémentaire très élevé.

SCOT

Un membre du Conseil municipal interroge Monsieur Le Maire sur l'avancée du dossier du SCOT. Monsieur Le Maire informe que le dossier progresse au niveau de chaque bassin de vie de la Haute-Saintonge. La phase de diagnostics est achevée et le marché d'appel d'offres pour le cabinet d'aide à la mise en conformité des PLU des communes, sera lancé en septembre 2022.

Fin de la séance à 00h00.

A Montguyon, le 21 juillet 2022

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

Julien MOUCHEBOEUF	Olivier CHARRON	Ghislaine GUILLEMAIN	Ludovic GIRARD	Annie CHARRASSIER	Lionel NORMANDIN	Christophe METREA
Didier MOUCHEBOEUF	Carine MOULY	Marc LIONARD	Charlotte DENIS CUVILLIER	Marie BERNARD LAROCHE	Claire RAMBEAU LEGER	Sophie BRODUT
Gaëtan BUREAU	Raymond NUVET	Nathalie CHATEFAU	Simone ARAMET	Claude NEREAU		